

DELIBERATION N° 08/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER**

Séance du 13 mars 2025

**Détermination des taux 2024 de participation à la rémunération des résidents et
détachés (PRRD)**

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles R451-1 à D 452-21 ;
Vu la délibération n°31/2019 du 26 novembre 2019 et notamment son article 4 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise la directrice générale à fixer, pour l'année 2024, le taux de participation à la rémunération des résidents et des détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, du lycée français Samuel Beckett de Dublin en raison d'une variation supérieure à 5 points par rapport au taux 2023.

Code MAGE	Pays	Ville	Nom de l'établissement	PRRD 2024
430O01	Irlande	Dublin	Lycée français Samuel Beckett	31 %

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 13 mars 2025

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE

Document signé le 14 mars 2025

Cyrille PIERRE